

219C1948
FR0000120172-FS0904

15 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 14 octobre 2019, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 10 octobre 2019, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir indirectement 76 254 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 0,03% du capital et 0,03% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	76 254	0,03	76 254	0,03
Total JP Morgan Chase & Co.	76 254	0,03	76 254	0,03

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 814 914 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.